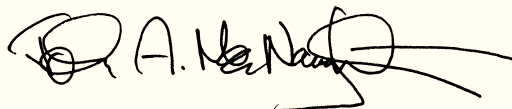


Les états financiers de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (« l'Office d'investissement du RPC ») ont été préparés par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et approuvés par le conseil d'administration. La direction est responsable des états financiers et de l'information financière figurant dans le rapport annuel.

L'Office d'investissement du RPC tient des registres et élabore et maintient des systèmes de contrôles internes et des procédures à l'appui de ceux-ci afin de fournir une assurance raisonnable quant à la protection et au contrôle de son actif et au fait que les transactions sont conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* et à son règlement d'application, aux règlements administratifs et à l'Énoncé des principes, des normes et des procédures en matière de placement.

Le comité de vérification voit à ce que le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité consistant à approuver les états financiers annuels. Ce comité se réunit régulièrement avec la direction et les vérificateurs externes pour discuter de l'étendue des vérifications et des autres travaux dont les vérificateurs externes peuvent être chargés le cas échéant et de la portée des constatations qui en résultent, pour examiner l'information financière et pour discuter du caractère adéquat des contrôles internes. Le comité examine et approuve les états financiers annuels et recommande au conseil d'administration de les approuver.

Les vérificateurs externes de l'Office d'investissement du RPC, Deloitte & Touche s.r.l., ont effectué une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, en procédant aux contrôles par sondages et autres procédés qu'ils jugeaient nécessaires pour exprimer une opinion dans leur rapport de vérification. Les vérificateurs externes peuvent en tout temps communiquer avec la direction et le comité de vérification pour discuter de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière de l'Office d'investissement du RPC et au caractère adéquat des systèmes de contrôles internes.



JOHN A. MACNAUGHTON

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION



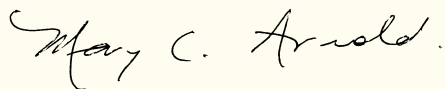
JANE NYMAN

VICE-PRÉSIDENTE, FINANCES ET EXPLOITATION

CERTIFICAT DE PLACEMENT

La *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi ») exige qu'un des administrateurs signe, au nom du conseil d'administration, un certificat indiquant que les placements détenus par l'Office d'investissement du RPC au cours de l'exercice ont été effectués conformément à la Loi ainsi qu'aux principes, normes et procédures en matière de placement de l'Office d'investissement du RPC. Ce certificat figure donc ci-dessous.

Les placements détenus par l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (« l'Office d'investissement du RPC ») au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2000 ont été effectués conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* ainsi qu'à l'Énoncé des principes, des normes et des procédures en matière de placement de l'Office d'investissement du RPC.



MARY C. ARNOLD

PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION,

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE 1^{ER} JUIN 2000

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

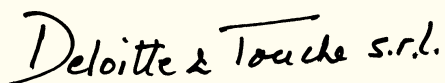
Nous avons vérifié le bilan et l'état du portefeuille de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (« l'Office d'investissement du RPC ») au 31 mars 2000 ainsi que les états des résultats et du bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office d'investissement du RPC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office d'investissement du RPC et des placements détenus au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

De plus, à notre avis, les transactions de l'Office d'investissement du RPC qui ont été portées à notre connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont, à tous les égards importants, été effectués conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi ») et aux règlements administratifs.

En outre, à notre avis, le registre des placements tenu par la direction de l'Office d'investissement du RPC conformément à l'alinéa 39(1)c) de la Loi présente fidèlement, à tous les égards importants, les renseignements exigés par la Loi.



COMPTABLES AGRÉÉS

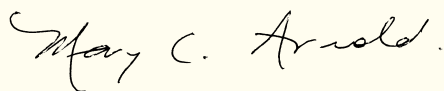
TORONTO (ONTARIO), LE 19 MAI 2000

Au 31 mars 2000	2000	1999
ACTIF		
Placements (note 2)		
Actions canadiennes	1 954 371 638 \$	9 982 904 \$
Actions étrangères	438 389 478	2 160 746
TOTAL DES PLACEMENTS	2 392 761 116	12 143 650
Encaisse et placements à court terme	1 022 244	5 745 442
Autres éléments d'actif (note 3)	1 079 581	68 392
TOTAL DE L'ACTIF	2 394 862 941	17 957 484
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	3 070 132	864 835
Sommes à verser au Régime de pensions du Canada (note 5)	—	4 948 187
TOTAL DU PASSIF	3 070 132	5 813 022
ACTIF NET	2 391 792 809 \$	12 144 462 \$

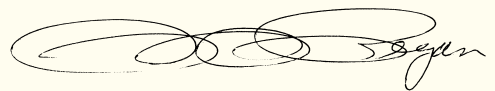
L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIT :

Capital-actions (note 6)	100 \$	100 \$
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation	460 337 709	202 362
Transferts du Régime de pensions du Canada (note 7)	1 931 455 000	11 942 000
ACTIF NET	2 391 792 809 \$	12 144 462 \$

Au nom du conseil d'administration,



MARY C. ARNOLD
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION



M. JOSEPH REGAN
ADMINISTRATEUR, MEMBRE
DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Exercice terminé le 31 mars 2000	Exercice terminé le 31 mars 2000	Semestre terminé le 31 mars 1999
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Revenu de placement (note 8)	463 785 627 \$	203 209 \$
Frais de placement (note 9)	(482 312)	(847)
	463 303 315	202 362
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES (note 10)		
Charges d'exploitation	1 309 769	362 742
Salaires et avantages sociaux	1 003 036	256 930
Honoraires et frais de consultation	855 163	455 993
	3 167 968	1 075 665
RECOUVREMENT DES FRAIS DE DÉMARRAGE (note 5)	—	(1 075 665)
BÉNÉFICE NET PROVENANT DE L'EXPLOITATION	460 135 347	202 362
BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ		
PROVENANT DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	202 362	—
BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION		
À LA FIN DE LA PÉRIODE	460 337 709 \$	202 362 \$

Exercice terminé le 31 mars 2000	Exercice terminé le 31 mars 2000	Semestre terminé le 31 mars 1999
ACTIF NET AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	12 144 462 \$	— \$
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET		
Transferts du Régime de pensions du Canada (note 7)	1 919 513 000	11 942 000
Bénéfice net provenant de l'exploitation	460 135 347	202 362
Capital-actions émis	—	100
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR LA PÉRIODE	2 379 648 347	12 144 462
ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE	2 391 792 809 \$	12 144 462 \$

31 mars 2000	Juste valeur des placements	
	2000	1999
ACTIONS CANADIENNES		
(gérées par Capital quantitatif TD)		
Emerald Canadian Equity Funds (coût – 1 492 621 010 \$; 1999 – 9 799 173 \$)	1 736 380 032 \$	9 982 904 \$
Compte d'actions canadiennes – investissement en titres qui, lorsqu'ils sont combinés avec les Emerald Canadian Equity Funds reproduisent essentiellement la composition de l'indice composé TSE 300 de la Bourse de Toronto (coût – 140 407 927 \$; 1999 – néant)	217 991 606	—
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES	1 954 371 638	9 982 904
ACTIONS ÉTRANGÈRES		
(gérées par Barclays Global Investors)		
Barclays Global Investors Canada Limited US Equity Index Fund (Canada) (coût – 202 208 758 \$; 1999 – 1 045 396 \$)	219 956 228	1 042 157
EAFE Equity Index Fund B (coût – 197 976 469 \$; 1999 – 1 097 687 \$)	218 433 250	1 091 235
Barclays Global Investors Canada Limited Unhedged Synthetic EAFE Equity Index (coût – néant; 1999 – 25 984 \$) (investissement visant à reproduire essentiellement la composition de l'indice mondial Morgan Stanley Capital International hors Canada)	—	27 354
TOTAL DES ACTIONS ÉTRANGÈRES	438 389 478	2 160 746
TOTAL DES ACTIONS	2 392 761 116 \$	12 143 650 \$
POURCENTAGE DU PORTEFEUILLE AU COÛT		
Actions canadiennes	80,3 %	81,9 %
Actions étrangères	19,7 %	18,1 %
	100,0 %	100,0 %

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (« l'Office d'investissement du RPC ») a été constitué conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi »). Il incombe à l'Office d'investissement du RPC de gérer les montants qui lui sont transférés en vertu de l'article 111 du *Régime de pensions du Canada* dans l'intérêt des bénéficiaires et des cotisants en vertu de la Loi. Les montants doivent être investis dans le but d'obtenir un rendement maximal sans risque indu de pertes quant aux facteurs qui peuvent influencer sur la capitalisation du Régime de pensions du Canada (le « RPC ») et sur sa capacité de respecter ses obligations financières.

L'Office d'investissement du RPC a commencé ses activités le 1^{er} octobre 1998. Son exercice se termine le 31 mars.

I. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

A. PRÉSENTATION

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les activités de l'Office d'investissement du RPC en tant qu'entité juridique distincte et, par conséquent, n'incluent qu'une partie des actifs (comme il est décrit à la note 2) et aucun passif découlant du RPC. Les états ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada ainsi qu'aux exigences de la Loi et de son règlement d'application.

B. ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

Le cours des titres et la valeur des parts dans des caisses en gestion commune et des fonds communs de placement représentent la juste valeur des placements. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents. Les placements à court terme sont évalués au coût majoré des intérêts courus, lequel se rapproche de la juste valeur.

C. CONSTATATION DU REVENU

Le revenu de placement est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice et représente les gains et les pertes réalisés à la cession ou au transfert de placements, les gains et les pertes non réalisés sur les placements détenus à la fin de l'exercice, le revenu de dividendes, les intérêts créditeurs et les distributions de fonds communs de placement et de caisses en gestion commune.

Les gains et les pertes réalisés sur les placements vendus au cours de l'exercice représentent l'écart entre le produit de la vente et le coût des placements, déduction faite des frais de cession. Les gains et les pertes non réalisés représentent l'évolution de l'écart entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice.

D. CONVERSION DES DEVISES

Les transactions libellées en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les placements libellés en devises et détenus à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés en découlant sont inclus dans le revenu de placement.

E. TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Les sommes reçues du RPC sont inscrites selon la méthode de la comptabilité de caisse.

F. IMPÔTS SUR LE REVENU

L'Office d'investissement du RPC est exonéré de l'impôt de la Partie I en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) puisque toutes les actions de l'Office d'investissement du RPC sont détenues par Sa Majesté du chef du Canada.

G. RECOURS À DES ESTIMATIONS

Pour préparer les présents états financiers, la direction doit faire certaines estimations et hypothèses, susceptibles d'influer sur la valeur comptable de l'actif et du passif, le revenu et les frais connexes et l'information présentée dans les notes.

2. PLACEMENTS

L'état du portefeuille fournit des détails sur les placements détenus au 31 mars 2000.

A. POLITIQUE DE PLACEMENT

L'Office d'investissement du RPC a préparé un Énoncé des principes, des normes et des procédures en matière de placement (la « politique de placement ») qui décrit comment les actifs doivent être investis. Pour déterminer la composition des actifs, l'Office d'investissement du RPC doit tenir compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office d'investissement du RPC. Au 31 mars 2000, ces actifs totalisaient environ 30,3 milliards de dollars (au coût) et étaient composés de titres de créance d'État. Par conséquent, et conformément à la politique de placement, la totalité des placements de l'Office d'investissement du RPC sont en actions, avec environ 80 % des placements en actions canadiennes et le reste en actions étrangères.

Au 31 mars 2000, le règlement d'application de la Loi prévoit que les actions canadiennes de l'Office d'investissement du RPC doivent reproduire essentiellement la composition d'un ou de plusieurs grands indices boursiers. L'Office d'investissement du RPC a choisi l'indice composé 300 de la Bourse de Toronto (l'« indice TSE 300 ») comme indice de marché approprié pour les actions canadiennes. En vertu de la politique de placement, les placements effectués par l'Office d'investissement du RPC en actions étrangères doivent également reproduire essentiellement de grands indices boursiers. L'indice mondial Morgan Stanley Capital International hors Canada a été choisi à cette fin.

B. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est fonction de celle des actifs, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents.

Comme le prévoit la politique de placement, l'Office d'investissement du RPC peut avoir recours à certains instruments dérivés pour s'exposer au marché en reproduisant des placements directs dans un indice boursier pertinent, à condition que les instruments dérivés ne servent pas à créer un levier financier. Les fonds communs de placement et les caisses en gestion commune dans lesquels l'Office d'investissement du RPC détient des parts, sont, sous réserve de cette restriction, autorisés à avoir recours à des instruments dérivés et peuvent le faire le cas échéant. Il n'y avait pas de contrat d'instrument dérivé en cours au 31 mars 2000.

C. RISQUE DE CHANGE

L'Office d'investissement du RPC est exposé au risque de change puisqu'il détient des parts dans des caisses en gestion commune d'actions étrangères dont la valeur fluctuera en raison des variations des taux de change. Le risque de change sous-jacent par région géographique s'établit comme suit au 31 mars 2000 :

Pays/région	2000		1999	
	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total
États-Unis	219 956 228 \$	50 %	1 042 157 \$	48 %
Europe	145 796 261	34 %	802 370	37 %
Extrême-Orient	67 453 540	15 %	282 138	13 %
Australie et Nouvelle-Zélande	5 183 449	1 %	34 081	2 %
	438 389 478 \$	100 %	2 160 746 \$	100 %

Conformément à la politique de placement, le risque de change n'est pas couvert.

3. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Voici en quoi consistent les autres éléments d'actif :

	2000	1999
Transactions en cours de négociation	532 723 \$	— \$
Dividendes à recevoir	383 456	—
Immobilisations	141 354	67 222
Autres éléments d'actif	22 048	1 170
	1 079 581 \$	68 392 \$

4. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Voici en quoi consistent les crédateurs et charges à payer :

	2000	1999
Transactions en cours de négociation	1 801 263 \$	— \$
Autres crédateurs et charges à payer	1 268 869	864 835
	3 070 132 \$	864 835 \$

5. SOMMES À VERSER AU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Comme l'y autorise l'article 57 de la Loi, le RPC a accordé à l'Office d'investissement du RPC un montant de 6 000 000 \$ au titre des frais de démarrage au cours de l'exercice 1999. Sur ce montant, un total de 1 075 665 \$ a été utilisé au cours de l'exercice de six mois terminé le 31 mars 1999. L'excédent, soit 4 948 187 \$ (y compris les intérêts de 23 852 \$), a été remboursé au RPC.

6. CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé et émis de l'Office d'investissement du RPC correspond à un montant de 100 \$ divisé en 10 actions d'une valeur nominale de 10 \$ chacune. Les actions sont détenues par Sa Majesté du chef du Canada.

7. TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

L'article 111 du *Régime de pensions du Canada* prévoit deux situations dans lesquelles des transferts à l'Office d'investissement du RPC peuvent être effectués. La première se rapporte aux titres d'État d'une valeur d'environ 30,3 milliards de dollars du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office d'investissement du RPC. Dans certaines circonstances, ces titres peuvent être renouvelés à l'échéance, en totalité ou en partie, au gré de l'émetteur. Dans la mesure où l'émetteur ne remplace pas les titres arrivés à échéance et que le RPC n'a pas besoin des fonds pour payer les prestations de retraite courantes, le produit est transféré à l'Office d'investissement du RPC. La deuxième situation survient lorsque le ministre des Finances détermine que le RPC dispose d'un solde d'exploitation excédentaire. Cet excédent est alors transféré à l'Office d'investissement du RPC.

Au cours de l'exercice, un total de 1 919 513 000 \$ (11 942 000 \$ en 1999) a été transféré à l'Office d'investissement du RPC.

8. REVENU DE PLACEMENT

A. REVENU DE PLACEMENT POUR L'EXERCICE

Voici en quoi consiste le revenu de placement :

	2000	1999 ¹
Intérêts créditeurs	1 841 708 \$	8 293 \$
Dividendes	3 650 408	—
Distributions de revenu de caisses en gestion commune et de fonds communs de placement	9 281 073	—
	14 773 189	8 293
Gains non réalisés	359 371 542	175 410
Gains réalisés	89 640 896	19 506
	449 012 438	194 916
REVENU DE PLACEMENT TOTAL	463 785 627 \$	203 209 \$

¹ Les activités de placement ont commencé le 1^{er} mars 1999. Par conséquent, le revenu de placement de 1999 ne reflète qu'un mois d'activité.

Pour mettre en œuvre sa stratégie de reproduction du marché, l'Office d'investissement du RPC fait appel à des fonds indiciels. Dans les cas où la valeur de l'achat de parts de fonds indiciel est fixée en dollars, l'Office d'investissement du RPC commence par acheter les titres individuels qui composent l'indice. Ces titres sont ensuite cédés au fonds indiciel en échange de parts dans le fonds. Lors de la cession, l'Office d'investissement du RPC peut réaliser un gain ou une perte, qui correspond à l'écart entre le cours des titres au moment de la cession et leur coût initial.

B. RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des placements et le rendement des indices de référence s'établissent comme suit :

	2000		1999 ¹	
	Rendement du portefeuille	Rendement de l'indice de référence	Rendement du portefeuille	Rendement de l'indice de référence
Actions canadiennes	45,3 %	45,5 %	4,9 %	4,8 %
Actions étrangères	16,6 %	16,1 %	5,4 %	4,4 %
Rendement total	40,1 %	39,3 %	5,0 %	4,7 %

¹ Les activités de placement ont commencé lorsque les premières rentrées de fonds ont été reçues le 1^{er} mars 1999. Par conséquent, l'information relative au rendement ne reflète qu'un mois d'activité pour l'exercice terminé le 31 mars 1999.

L'indice de référence pour les actions canadiennes est le TSE 300 et, pour les actions étrangères, l'indice mondial Morgan Stanley International hors Canada. Le rendement total de référence est calculé en fonction du rendement de ces deux indices de référence selon la pondération (80 % en actions canadiennes et 20 % en actions étrangères) stipulée dans la politique de placement.

Les rendements ont été calculés conformément aux méthodes établies par l'Association for Investment Management and Research.

9. FRAIS DE PLACEMENT

Voici en quoi consistent les frais de placement :

	2000	1999
Honoraires des gestionnaires externes de fonds	342 481 \$	252 \$
Honoraires des dépositaires	139 831	595
	482 312 \$	847 \$

10. ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés lorsque cela était nécessaire pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice courant.

A. CHARGES D'EXPLOITATION

Voici en quoi consistent les charges d'exploitation :

	2000	1999
Frais de communications	364 061 \$	— \$
Rémunération des administrateurs	269 095	168 550
Charges locatives	230 711	38 378
Fournitures et matériel de bureau	178 642	14 040
Frais de déplacement et d'hébergement pour les réunions du conseil d'administration	100 526	89 388
Autres charges d'exploitation	166 734	52 386
	1 309 769 \$	362 742 \$

La rémunération des administrateurs comprend des honoraires annuels de 12 000 \$ par administrateur et des honoraires de 900 \$ par réunion, auxquels s'ajoutent des honoraires annuels supplémentaires de 3 000 \$ pour la présidence de chaque comité. (Il n'y a pas d'honoraires distincts pour les réunions du comité de placement lorsque celles-ci ont lieu le même jour que les réunions du conseil d'administration.) La présidente reçoit également une rémunération supplémentaire de 32 000 \$ pour assumer la présidence du conseil d'administration mais elle n'a pas droit aux honoraires de 3 000 \$ payés aux présidents de comité. Les 28 495 \$ gagnés par la présidente du conseil du 7 septembre 1999 au 31 mars 2000 sont compris dans le montant ci-dessus. Avant le 7 septembre 1999, la présidente assumait les fonctions de chef de la direction et, par conséquent, sa rémunération pour cette période est comprise dans les salaires et avantages sociaux (voir le paragraphe B ci-dessous). Les administrateurs de l'Office viennent de diverses régions du pays et engagent donc des frais de déplacement et d'hébergement pour assister aux réunions du conseil et des comités. Pendant l'exercice 2000, il y a eu huit réunions du conseil et 13 réunions de comité.

B. SALAIRES ET AVANTAGES

Les salaires et les avantages comprennent la rémunération des deux cadres dirigeants de l'Office d'investissement du RPC depuis leur date d'entrée en fonctions pour l'exercice terminé le 31 mars 2000.

Employé	Poste occupé	Salaire	Prime annuelle de rendement ³	Avantages ⁴
John MacNaughton ^{1,5}	Président et chef de la direction	201 923 \$	100 962 \$	4 256 \$
Jane Nyman ^{2,5}	Vice-présidente, Finances et exploitation	78 077 \$	37 589 \$	124 \$

¹ Est entré en fonctions le 7 septembre 1999.

² Est entrée en fonctions le 13 septembre 1999. Avant cette date, Mme Nyman offrait ses services sur une base contractuelle.

³ Les montants de prime de rendement, établis en fonction de la réalisation d'objectifs convenus, représentent les montants payables pour l'exercice courant. De plus, un système de primes de rendement à long terme est en cours de mise en place pour récompenser la réalisation d'objectifs à long terme.

⁴ Les avantages comprennent l'assurance-vie, les cotisations de club et autre rémunération en nature.

⁵ M. MacNaughton et M^{me} Nyman ont tous les deux droit à des prestations de retraite aux termes d'un contrat de régime à cotisations déterminées qui doit être finalisé au début de l'exercice 2001.

La rémunération gagnée par la présidente, Gail Cook-Bennett, lorsqu'elle assumait les fonctions de chef de la direction avant le 7 septembre 1999 s'est élevée à 123 000 \$ (135 000 \$ en 1999). Elle recevait une rémunération quotidienne et n'avait pas droit à une prime de rendement ni à des avantages.

C. HONORAIRES ET FRAIS DE CONSULTATION

Voici en quoi consistent les honoraires et frais de consultation :

	2000	1999
Frais de consultation	626 262 \$	291 417 \$
Honoraires d'avocats	123 788	125 610
Honoraires de comptabilité et de vérification	105 113	38 966
	855 163 \$	455 993 \$

Les frais de consultation représentent les sommes payées pour les conseils professionnels que l'Office d'investissement du RPC a sollicités relativement à l'élaboration de sa stratégie d'affaires et de ses politiques de ressources humaines, au recrutement de cadres supérieurs et à d'autres questions.

Les 25 principaux placements en actions canadiennes détenus au 31 mars 2000

Nom du titre	Juste valeur (en milliers de dollars)	Nombre d'actions (en milliers)	Nom du titre	Juste valeur (en milliers de dollars)	Nombre d'actions (en milliers)
Nortel Networks Corporation	380 839	2 091	Ballard Power Systems Inc.	22 177	200
BCE Inc.	266 796	1 474	Barrick Gold Corporation	20 488	911
La Compagnie Seagram Ltée	64 655	751	C ^{te} de chemins de fer nationaux du Canada	17 724	463
La Banque Toronto-Dominion	54 652	1 423	Research in Motion Limited	17 467	115
Banque Royale du Canada	47 558	699	The Thomson Corporation	17 441	383
Bombardier Inc, catégorie « B » SV*	42 871	1 176	Shaw Communications Inc, catégorie « B »	15 930	408
Banque Canadienne Impériale de Commerce	38 078	919	Suncor Énergie, Inc.	15 906	253
La Banque de Nouvelle-Écosse	32 885	1 132	Petro-Canada	15 011	622
Banque of Montréal	31 217	612	Newbridge Networks Corporation	14 781	321
Celestica Inc.	28 477	373	Alberta Energy Company Ltd.	14 071	322
JDS Uniphase Canada Ltd.	26 621	154	Talisman Energy Inc.	13 100	317
Alcan Aluminium Limitée	24 273	500	BCT.Telus Communications Inc.	12 817	298
Canadien Pacifique Limitée	24 207	747			

* Action à droit de vote subalterne

Les 15 principaux placements en actions étrangères détenus au 31 mars 2000

(valeur exprimée en \$ CAN)

Nom du titre	Pays	Juste valeur (en milliers de dollars)	Nombre d'actions (en milliers)
Microsoft Corporation	États-Unis	9 546	62
Cisco Systems Inc.	États-Unis	9 131	81
General Electric Company	États-Unis	8 789	39
Intel Corporation	États-Unis	7 608	40
Vodafone Group PLC	Royaume-Uni	7 337	909
Nokia Oyj	Finlande	5 517	18
Deutsche Telekom AG	Allemagne	5 291	45
Exxon Mobil Corporation	États-Unis	4 638	41
Nippon Telegraph & Telephone Corporation	Japon	4 344	1
Wal-Mart Stores Inc.	États-Unis	4 266	53
Toyota Motor Corp.	Japon	4 228	56
BP Amoco PLC	Royaume-Uni	3 874	292
France Télécom SA	France	3 828	15
Oracle Corporation	États-Unis	3 807	34
International Business Machines Corporation	États-Unis	3 671	21

Les actions canadiennes et étrangères comprennent des actions détenues directement ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement ou de caisses en gestion commune qui, ensemble, reproduisent l'indice TSE 300 et l'indice mondial MSCI hors Canada.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET COMITÉS

PRÉSIDENTE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
GAIL COOK-BENNETT

CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET COMITÉ DE PLACEMENT

GAIL COOK-BENNETT (PRÉSIDENTE)
MARY ARNOLD
SUSAN CARNELL
JACOB LEVI
RICHARD McALONEY
HELEN MEYER
PIERRE MICHAUD
DALE PARKER
JOSEPH REGAN
RICHARD THOMSON
DAVID WALKER

COMITÉ DE VÉRIFICATION

MARY ARNOLD (PRÉSIDENTE)
JACOB LEVI
HELEN MEYER
JOSEPH REGAN

COMITÉ DE LA RÉGIE

DALE PARKER (PRÉSIDENT)
SUSAN CARNELL
GAIL COOK-BENNETT
JACOB LEVI
RICHARD McALONEY

COMITÉ DES RESSOURCES
HUMAINES ET DE LA
RÉMUNÉRATION

RICHARD THOMSON (PRÉSIDENT)
GAIL COOK-BENNETT
HELEN MEYER
PIERRE MICHAUD
DAVID WALKER

DIRIGEANTS

PRÉSIDENT ET
CHEF DE LA
DIRECTION

JOHN A. MACNAUGHTON

VICE PRÉSIDENTE,
FINANCES ET EXPLOITATION

JANE NYMAN

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT
DU RÉGIME DE PENSIONS
DU CANADA

BUREAU 1800

181, AVENUE UNIVERSITY

TORONTO M5H 3M7

TÉL. : 416-868-4075

TÉLÉC. : 416-868-4083

SITE WEB : [WWW.OIRPC.CA](http://www.oirpc.ca)

